

Séance du 8 mars 2018**Délibération n° 2018-12**

L'an deux mil dix-huit, le 8 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 février 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Josette BEAUBIER à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Bernard FAUREAU à Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Pierre Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT à Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Julien POINTUD à Madame Corinne COUPAS

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Christine DEFFNER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8-5 Thème : Politique de la ville, habitat, logement

Objet : Habiter mieux, attribution de deux subventions

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L.301-3 et L.301-5-1 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2011 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » ;

VU la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2012 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » et autorisant le Président à signer le protocole territorial d'engagement ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2015-65 relative au renforcement de la politique Habitat de la communauté de communes ;

VU les dossiers transmis par les services du Conseil départemental de l'Allier ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

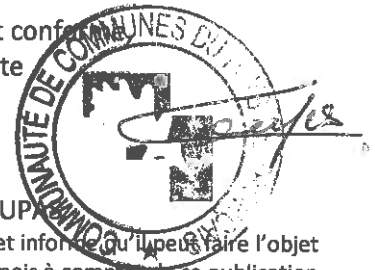
Article 1 : d'attribuer les aides au titre du programme « habiter mieux » telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous

N° dossier	Nom du demandeur	Précarité énergétique	Autonomie et accessibilité	Sortie de vacance	Sortie d'insalubrité	Total
003010823	LAULIN Eliane 6 place du Champ de Foire 03360 AINAY LE CHATEAU	1 000,00		2 000,00		3 000,00
003010772	GALZADET Madeleine Le Bourg 03350 LE VILHAIN	92,00				92,00

Article 2: d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget primitif 2018.

Fait et délibéré le 8 mars 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente



Corinne COUPA

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.